

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE DU COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT BERNARD DE LACOLLE

CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme communautaire sans but lucratif fondé et constitué en société en 2002. Les principaux objectifs du comité visent à promouvoir et améliorer la situation environnementale et sociale de notre collectivité.

Le projet éolien de Saint-Valentin qui fait l'objet des audiences actuelles du BAPE retient notre attention pour plusieurs raisons. Quoiqu'elle ne soit pas une voisine immédiate, la municipalité de Saint-Valentin est très près de la nôtre et présente le même caractère rural et la même économie axée sur l'agriculture que Saint-Bernard-de-Lacolle.

La commission du BAPE le sait bien, le projet de Saint-Valentin ne représente qu'un aspect d'un réseau proposé de sites éoliens destinés à cette région de la Montérégie. Le projet qui cible notre municipalité voisine de Saint-Cyprien-de-Napierville nous intéresse tout autant. Ce projet de 8 éoliennes/3 mégawatts et celui de Saint-Valentin avec 25 éoliennes/2 mégawatts auraient comme résultat l'érection de 32 tours géantes de 130 mètres dans le paysage, sans parler des pylônes et lignes de haute tension nécessaires pour transporter l'électricité vers la sous-station. La capacité de transmission des lignes est nettement supérieure à la quantité d'électricité qui serait produite à Saint-Valentin et Saint-Cyprien. L'expansion du réseau dans les municipalités voisines est anticipée et nous rend donc nerveux.

Après avoir assisté à la période de questions des audiences du BAPE tenues du 8 au 11 mars, il nous est évident que parmi toutes les préoccupations que le public a exprimées à cette occasion, c'est le problème de l'acceptabilité sociale qui pèse le plus à Saint-Valentin. Nous avons constaté avec intérêt que les représentants de l'industrie éolienne espéraient réfuter certains des « mythes » qui entourent l'énergie éolienne. Le mythe le plus flagrant (présenté par les promoteurs lors des audiences) est que les parcs d'éoliennes ne dérangent personne! Or, les audiences proprement dites prouvent justement le contraire.

Comme notre organisme se préoccupe de protéger notre environnement naturel pour les générations futures, nous sommes heureux d'apprendre que l'industrie observe les couloirs des oiseaux migrateurs et les populations de chauves-souris. Quoi qu'il en soit, les dommages que les promoteurs de l'industrie prévoient à Saint-Valentin semblent négligeables comparativement au carnage observé dans des parcs éoliens existants.

Bien que les oiseaux et les chauves-souris aient fait l'objet d'une attention symbolique, nous sommes outrés que si peu de temps ait été consenti pour observer la population humaine de Saint-Valentin. Pourtant, les répercussions sociales du projet sur cette collectivité sont déjà manifestes. Des familles d'agriculteurs, qui autrefois partageaient des clôtures de ferme et incarnaient un esprit de bon voisinage rural, envisagent désormais un avenir de lignes de haute tension, de pylônes et d'éoliennes en plus de la disparition de la confiance et de l'esprit communautaire. Même si le projet éolien de Saint-Valentin ne voyait jamais le jour, le tissu social de cette collectivité est déjà gravement endommagé. Quand la société TCI a débuté ses recherches dans la région pour trouver des terres où planter les tours, personne ne s'est demandé jusqu'à quel point un tel projet perturberait la collectivité. Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle déplore le manque de sensibilité des tactiques de l'industrie.

Le projet éolien de Saint-Valentin n'est qu'une petite pièce du grand casse-tête des « besoins énergétiques » du Québec. Le document du gouvernement intitulé **Stratégie énergétique 2006-2015** décrit —quoique vaguement— une tendance vers un futur énergétique « plus vert » pour le Québec. À première vue, une telle stratégie semblerait compatible avec les objectifs de notre comité. Toutefois, après étude, il semble que les prétendus stratégestes entendent par « vert » le « feu vert » à l'industrie privée, sans grande préoccupation pour une réelle durabilité ou viabilité à long terme, et absolument aucune attention accordée à l'acceptabilité sociale.

En conclusion, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à examiner avec soin les préoccupations sociales de la population de Saint-Valentin, par opposition aux intérêts axés sur le profit de la société TransAlta, qui n'ont pas grand-chose à voir avec les besoins énergétiques à long terme de la collectivité et beaucoup plus à voir avec les bilans financiers de l'entreprise, de même qu'avec son besoin d'accumuler des crédits carbone pour exploiter davantage les sables bitumineux de l'Alberta.

Comme nous ne sommes toujours pas convaincus d'un réel besoin du Québec pour des projets éoliens industriels sur des terres agricoles situées dans des zones habitées, comme c'est le cas à Saint-Valentin, le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle encourage la Commission du BAPE à se prononcer contre l'approbation gouvernementale de ce projet. Exploitée de façon correcte, l'énergie éolienne à échelle humaine en vue d'une utilisation directe par la collectivité, là où c'est nécessaire et voulu, pourrait éventuellement avoir son rôle à jouer dans une stratégie énergétique à long terme bien pensée pour notre région. En attendant, notre comité favorise l'élaboration d'une démarche fondée sur la conservation, qui nous permettrait de compter des « négawatts » plutôt que des mégawatts.

Nous vous remercions de votre considération attentive.

Le 30 mars 2011

À : eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

De :

Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle